

## Quarante-troisième session de la Conférence

### Réponse du Secrétariat concernant le point 12.3: Rapport de la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches (5-9 septembre 2022)

Le secrétariat se félicite des observations favorables émises au sujet du rôle de la FAO dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture durables. En ce qui concerne la remarque relative à l'actualisation des indicateurs de l'objectif de développement durable (ODD) 14 et des méthodologies y afférentes, le secrétariat souhaite faire observer que la FAO surveille la situation des ressources halieutiques depuis 1971, sur la base d'une liste de référence d'environ 500 stocks halieutiques mondiaux. Les analyses, qui sont synthétisées dans la publication phare biennale de la FAO, intitulée *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, servent à rendre compte de l'indicateur 14.4 des ODD au niveau mondial. La méthodologie, accessible au public, a conservé la même cohérence afin garantir une continuité chronologique. La FAO met également à jour sa méthodologie relative à l'état des stocks. Il s'agit notamment de réviser et de compléter la liste des stocks étudiés, de collaborer plus efficacement avec les organismes nationaux et régionaux, d'établir un système de classification des stocks selon trois catégories sur la base des informations disponibles et, enfin, d'améliorer la communication et l'accès aux résultats. La FAO expérimente actuellement la nouvelle version de la méthodologie au niveau régional et publiera les résultats provisoires dans l'édition 2024 de son rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*.

Le secrétariat se réjouit des observations émises concernant la pertinence et l'application durable du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, qui constitue une référence pour l'élaboration des politiques nationales. Il salue également la déclaration qui met en avant les travaux de l'Organisation et de ses membres dans la perspective de l'approbation des directives pour une aquaculture durable.

Il accueille favorablement le commentaire selon lequel la FAO doit renforcer la diffusion des messages clés du rapport précité afin d'atteindre un public plus large. Ces messages clés servent déjà de base aux activités de communication et de sensibilisation à l'occasion de conférences et de manifestations, notamment la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2022, mais aussi à l'élaboration d'un [dossier d'information destiné aux délégués chargés de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale](#) et aux interventions de fonctionnaires de la FAO dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ces messages clés ont également permis d'encadrer l'action de la FAO en faveur de la [transformation bleue](#). Nous prenons note de cette observation et redoublerons d'efforts afin qu'ils occupent une place importante et soient mis en avant. Nous notons également qu'il importe d'aligner les stratégies de la FAO sur d'autres accords internationaux pertinents.

Par ailleurs, le projet d'orientations stratégiques sur l'intégration de la question du changement climatique dans l'approche écosystémique de la pêche et de l'aquaculture est en cours de préparation, la priorité étant accordée à l'élaboration de plans de gestion intelligente face au climat. Des études de cas sont actuellement compilées dans le but de fournir des exemples et de mettre en évidence les bonnes pratiques en la matière.

En ce qui concerne le domaine prioritaire du Programme et le plan par étapes relatifs à la transformation bleue, des informations actualisées sont communiquées aux membres de la FAO par l'intermédiaire du rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* et dans le cadre de la session biennale du Comité des pêches.

Le secrétariat remercie les membres pour leurs observations constructives et pour le soutien qu'ils apportent au Sous-Comité de la gestion des pêches, aux Directives d'application volontaire relatives au transbordement et aux directives volontaires pour une aquaculture durable. Nous prenons également note

des remarques relatives à la pêche et à l'aquaculture artisanales durables, notamment la nécessité de poursuivre les travaux sur le renforcement des politiques, la sensibilisation au rôle que revêt le secteur de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'éradication de la pauvreté, le renforcement de la participation des femmes et des jeunes, ainsi que sur les mesures de protection sociale.

Le secrétariat se félicite de la proposition visant à mettre au point des méthodes d'évaluation de la pêche et à souligner l'importance des mesures d'adaptation au changement climatique, notamment les alliances de coopération. Nous accueillons favorablement les remarques positives concernant les activités de la FAO dans le cadre de processus régionaux et nationaux relatifs à la pêche et à la pisciculture, ainsi que les efforts déployés en vue d'intégrer la biodiversité dans les politiques relatives à la gestion de la pêche.

En ce qui concerne la 18<sup>e</sup> session du Sous-Comité du commerce du poisson, le secrétariat entreprend des actions spécifiques en matière d'informations sur l'accès aux marchés, dans lesquelles l'accent est mis sur l'accès des petits pêcheurs au site web GLOBEFISH de la FAO, ainsi que sur la poursuite des travaux d'élaboration de directives sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture.

Pour ce qui est de la 11<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture, le secrétariat souligne que l'Organisation a encouragé les membres à échanger leurs données d'expérience dans le cadre d'une réunion régionale consacrée aux échanges sur la vulgarisation de l'aquaculture en Amérique latine et dans les Caraïbes, laquelle s'est tenue en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2022, dans le cadre du programme de travail de la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

En collaboration avec les membres et les centres de référence, la FAO poursuit ses travaux sur la résistance aux antimicrobiens et la biosécurité aquacole, ainsi que sur l'évaluation et la gestion des risques, dans le cadre de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole.